



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ D'ORMSTOWN,
TENUE LE LUNDI LE 16 JANVIER 2023 À 19H30,
À L'HÔTEL DE VILLE SITUÉ AU 5, RUE GALE À ORMSTOWN**

La présente **SÉANCE ORDINAIRE** du conseil de **Lundi le 16 janvier 2023 dès 19h30** est tenue en public, à l'Hôtel de Ville au 5, rue Gale.

Les mesures mises en place par la Municipalité permettent une participation pleine et entière du public conformément à la Loi. La présente séance régulière du conseil peut être écoutée et regardée en direct par webdiffusion sur YouTube en cliquant sur le lien prévu à cet effet sur le site internet de la Municipalité au www.ormstown.ca, ou en différé par la suite selon la disponibilité des gens.

SONT PRÉSENTS LES MEMBRES DU CONSEIL SUIVANTS;

Présences:

Conseiller 1 : Thomas Vandor
Conseiller 2 : Jacques Guilbault
Conseiller 3 : Stephen Ovans
Conseiller 4 : Éric Bourdeau
Conseillère 5 : Kimberley Barrington
Conseiller 6 : Shane Beauchamp

Absence:

Mairesse : Christine McAleer

Formant quorum sous la présidence du pro-maire Monsieur Éric Bourdeau, le trésorier, M. Georges Lazurka et la secrétaire-trésorière adjointe, Madame Jocelyne Madore, sont également présents, la secrétaire trésorière adjointe agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est déclarée ouverte à 19h33 par le pro-maire, Éric Bourdeau.

23-01-005 Adoption de l'ordre du jour

Il est PROPOSÉ par le conseiller Jacques Guilbault, APPUYÉ par le conseiller Shane Beauchamp, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant tel que présenté ci-dessous en y ajoutant le point 1.7 *Mandat à la firme DHC pour avis juridique*, tout en laissant le varia ouvert :

ORDRE DU JOUR

1. AFFAIRES LÉGISLATIVES

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption des procès-verbaux
 - 1.2.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2022
 - 1.2.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 déc. 2022 (budget)
 - 1.2.3 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 déc. 2022
 - 1.2.4 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 déc. 2022
- 1.3 Période de questions ouverte au public
- 1.4 Dépôt de documents
- 1.5 Avis de motion - Règlement 1-2023 Taxation 2023
- 1.6 Dépôt et projet de Règlement 1-2023 Taxation 2023
- 1.7 Mandat à firme d'avocat DHC pour avis juridique pour un employé

2. GESTION FINANCIÈRE

- 2.1 Liste des comptes à payer au 1^{er} janvier 2023
 - 2.1.1 Liste détaillée des comptes à payer au 1^{er} janvier 2023

3. GESTION DU PERSONNEL

4. CONSEIL MUNICIPAL

- 4.1 Dépôt - Enquête en éthique et déontologie municipale

5. GESTION DU MATÉRIEL ET DES ÉQUIPEMENTS

6. GESTION DES IMMEUBLES

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. TRANSPORT ROUTIER

9. HYGIÈNE DU MILIEU

10. URBANISME ET ZONAGE

11. ENVIRONNEMENT

12. COMMUNICATION

13. SERVICES RÉCRÉATIFS (loisirs et culture) ET COMMUNAUTAIRES

14. CORRESPONDANCE ET DEMANDES

15. 2^e PÉRIODE DE QUESTIONS OUVERTES AU PUBLIC

16. VARIA

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

23-01-006 Adoption du procès-verbal - Séance ordinaire du conseil du 5 décembre 2022

Il est PROPOSÉ par le conseiller Jacques Guilbault, APPUYÉ par la conseillère Kimberley Barrington, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal du 5 décembre 2022, tel que présenté, tous les membres du conseil présents attestant l'avoir lu et le déclarant conforme aux décisions prises.

ADOPTÉE

23-01-007 Adoption du procès-verbal - Séance extraordinaire du conseil du 12 décembre 2022 pour le budget 2023

Il est PROPOSÉ par le conseiller Shane Beauchamp, APPUYÉ par le conseiller Stephen Ovans, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal du 12 décembre 2022 pour le budget 2023, tel que présenté, tous les membres du conseil présents attestant l'avoir lu et le déclarant conforme aux décisions prises.

ADOPTÉE

23-01-008 Adoption du procès-verbal - Séance extraordinaire du conseil du 14 décembre 2022

Il est PROPOSÉ par le conseiller Thomas Vandor, APPUYÉ par le conseiller Shane Beauchamp, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal du 14 décembre 2022 tel que présenté, tous les membres du conseil présents attestant l'avoir lu et le déclarant conforme aux décisions prises.

ADOPTÉE

23-01-009 Adoption du procès-verbal - Séance extraordinaire du conseil du 19 décembre 2022

Il est PROPOSÉ par le conseiller Jacques Guilbault, APPUYÉ par la conseillère Kimberley Barrington, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal du 19 décembre 2022 tel que présenté, tous les membres du conseil présents attestant l'avoir lu et le déclarant conforme aux décisions prises.

ADOPTÉE

23-01-010 Mandat à firme avocats DHC pour avis juridique relatif aux ressources humaines

Il est PROPOSÉ par le conseiller Stephen Ovans, APPUYÉ par le conseiller Thomas Vandor, et résolu à la majorité des membres du conseil présents, le conseiller Jacques Guilbault et la conseillère Kimberley Barrington ont voté contre la proposition déclarant ne pas avoir été informé de cette proposition ni de son contenu;

DE MANDATER la firme d'avocats DHC pour présenter un avis juridique concernant les ressources humaines.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS OUVERTE AU PUBLIC

Il est 19h40 et il y a une période de questions ouvertes au public qui assiste à la séance, aucune question écrite n'ayant été reçue. Cette période est réservée au public présent dans la salle ou aux questions reçues par la poste ou par courriel. Ces questions doivent porter sur des sujets d'intérêt municipal.

Un commentaire écrit sur Facebook est lu par le pro-maire. Les réponses aux questions présentées par les citoyens seront transmises sur le site internet de la municipalité.

Les personnes désirant consulter ces documents ou tout autre de cet ordre du jour, peuvent en faire la demande en communiquant avec le directeur général, soit par téléphone (450) 829-2625 poste 209 ou par courriel à dq@ormstown.ca

De plus, en aucun temps durant la session du conseil, la municipalité ne tolérera le manque de respect envers le conseil ou le personnel de la municipalité, soit en paroles ou en gestes.

Merci de votre collaboration.

Dépôt de documents

A la demande du pro-maire, le dépôt des documents est reporté à la prochaine séance régulière.

23-01-011 Avis de motion en regard du Règlement de taxation no. 1-2023

Avis de motion est, par la présente, donné par le conseiller Shane Beauchamp, qu'à cette séance de conseil, il proposera l'adoption du Règlement de taxation no. 1-2023 visant à disposer des crédits nécessaires pour l'exercice financier de 2023, ledit règlement devant prévoir les taux de taxation foncière générale, de taxes spéciales et de tarification des services de manière à équilibrer les revenus et les dépenses, de même que les modalités de paiements, taux d'intérêts et de pénalité.

ADOPTÉE

23-01-012 Dépôt et présentation du Projet de règlement de Taxation 1-2023 pour l'exercice financier 2023

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté son Budget pour l'exercice financier 2023 lors de la séance extraordinaire du 12 décembre 2022 ;

ATTENDU QU' afin de disposer des sommes nécessaires pour réaliser ces prévisions budgétaires, il est requis de décréter par règlement les différentes taxes et tarifications ainsi que leur mode de paiement pour l'année financière de 2023;

ATTENDU les dispositions contenues à la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ., c. F-2.1) et relatives à la possibilité d'imposer différents taux de la taxe foncière générale en fonction des catégories d'immeubles;

ATTENDU les dispositions de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ., c. F-2.1) permettant d'imposer une tarification pour financer différents biens, services ou activités;

ATTENDU QU' un avis de motion en vue du dépôt du présent Projet de règlement a été donné, séance tenante, par le conseiller Shane Beauchamp;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller Stephen Ovans, APPUYÉ par le conseiller Thomas Vandor, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

DE PRENDRE ACTE du dépôt et de la présentation du Projet de règlement de Taxation no 1-2023 pour l'exercice 2023.

ADOPTÉE

23-01-013 Dépôt et approbation de la liste des comptes à payer au 1^{er} janvier 2023

Il est PROPOSÉ par le conseiller Shane Beauchamp, APPUYÉ par le conseiller Stephen Ovans, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, chacun des membres du conseil attestant avoir pu prendre connaissance de la présente liste et avoir reçu réponse à ses questions, le cas échéant ;

D'APPROUVER la liste des comptes à payer ci-dessous :

<i>Liste des comptes à payer en date du 2023-01-02</i>		
--	--	--

N° fourn.	Nom	Montant
1018	ALI EXCAVATION INC.	114,98 \$
1537	AL-JO CHAUSSURES	444,94 \$
1854	BCGO S.E.N.C.R.L.	2 639,83 \$
2359	BIONEST INC.	2 521,81 \$
964	C. S. BRUNETTE INC.	6 152,88 \$
1057	CARRIÈRE ALI INC.	3 463,98 \$
1230	COMBEQ	707,10 \$
2818	COMPLEXE MEDICAL ORMSTOWN INC	7 598,31 \$
1199	CONSTRUCTION J. THEORET INC.	919,80 \$
2154	CORPORATE EXPRESS CANADA INC.	485,92 \$
966	D'AMOUR & FILS INC.	318,85 \$
2896	DHC Avocats	3 262,71 \$
1174	DISTRIBUTION LAZURE INC.	155,13 \$
2541	DRUMCO ÉNERGIE	2 457,60 \$
1368	DUNTON RAINVILLE SENC AVOCATS	4 677,76 \$
2722	EMS INFRASTRUCTURE INC.	61 949,68 \$
2559	ÉNERGIE P38 Inc. / BUDGET PROPANE	1 386,45 \$
2230	ENSEIGNES DUMAS	666,85 \$
1371	ÉQUIP. ALBERT BILLETTE INC.	2 038,43 \$

2523	EUROFINS ENVIRONEX	5 172,15 \$
1848	FONDS D'INFORMATION TERRITOIRE	60,00 \$
1828	FORGET (STEPHANE) ENR.	112,00 \$
2231	G.P. AG DISTRIBUTION	2 054,75 \$
2770	GARAGE C.P. & FILS INC.	1 990,56 \$
2909	Garage BSR Inc.	445,70 \$
1781	GAUTHIER, RENÉ (essence)	1 702,15 \$
2914	GLOBOCAM RIVE-SUD S.E.C.	863,22 \$
1807	GROUPE CCL	639,26 \$
2418	HART, DANIEL	900,00 \$
2833	ICS Inc.	516,06 \$
2180	IGA ORMSTOWN	319,98 \$
1050	INFOTECH	3 689,02 \$
1690	JALEC INC.	343,78 \$
2853	Jamie Bohemen Enr.	1 241,73 \$
2353	JOHNSTON, CATHLEEN	238,20 \$
2243	LAURENTIDE RE/SOURCES INC.	376,06 \$
2765	LIBRAIRIE RENAUD-BRAY INC.	643,79 \$
1058	LIBRAIRIES BOYER	997,31 \$
1235	MULTI GRAPH ORMSTOWN SENC	1 989,07 \$
2053	O-MAX INC	1 378,18 \$
2512	PETRO-CANADA	125,28 \$
976	PIECES D'AUTO VALLEYFIELD INC.	681,52 \$
1024	QUINCAILLERIE R. GAUTHIER INC.	1 632,65 \$
981	RATTE, MAGASIN F.	245,27 \$
2538	SERVICES DE REBUTS SOULANGES INC.	6 496,09 \$
2491	SGM MAINTENANCE INC.	1 413,80 \$
2371	SHELL CANADA (PRODUITS)	1 919,21 \$
2148	SIGNEL SERVICES INC.	889,91 \$
1008	SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES	348,14 \$
2831	SOLUTION INFORMATIQUE DE LA MONTÉRÉGIE	1 054,10 \$
2856	TBL Telecom	1 991,37 \$
2391	TECHNIVOLT ÉLECTRIQUE INC.	4 956,84 \$
2787	TELMATIK	113,57 \$
2738	WM QUÉBEC INC.	25,75 \$
2153	WURTH CANADA LIMITED/LIMITÉE	1 221,18 \$
2355	ZEL	195,46 \$
Total:		150 946,12 \$

DÉJÀ APPROUVÉS PAR RÉOLUTION

2793	ADN COMMUNICATION - Réso 20-12-347	134,14 \$
2740	AGORA, LES INSTALLATIONS SPORTIVES - Réso 22-10-298	511,64 \$
1018	ALI EXCAVATION INC. - Réso 22-04-090	1 286,59 \$
1422	CHEMTRADE CHEMICALS CANADA LTD. - Réso 22-11-635	6 102,85 \$
2896	DHC Avocats - Réso 22-08-219	1 480,31 \$
2790	DISCAIR PRODUCTIONS - Réso 21-09-267	2 977,86 \$
2859	Fusion Signalisation - Réso 22-04-091	33 731,08 \$
2901	Gestion Écono Plus Inc. Réso 22-10-306	151,54 \$
1956	MARTECH INC. - Réso 22-11-356	2 220,17 \$
1288	RÉCUPÉRATION M. HART INC. - Réso 21-08-225	1 318,12 \$
2779	Roxboro Excavation Inc. - Réso 22-07-184 Vallée des Outardes Déc. 1 & 2	504 063,02 \$
2113	SHELLEX GROUPE CONSEIL - Réso 22-03-061	4 024,13 \$
2511	SOLMATECH INC. - Réso 22-10-291	14 462,19 \$
2511	SOLMATECH INC. - Réso 22-11-368	5 416,76 \$
2691	SPCA REFUGE MONANI-MO - Réso 20-03-063	500,00 \$
2915	TETRA TECH QI INC. - Réso 22-09-266	4 024,13 \$
2738	WM QUÉBEC INC. - Réso 19-10-325	26 484,25 \$
2738	WM QUÉBEC INC. - Réso 20-08-239	21 616,41 \$
Total:		630 505,19 \$

Total des dépenses à payer: 781 451,31 \$

PLUS PAIEMENTS DURANT LE MOIS

	SALAIRES	128 201,34 \$
	SALAIRES DES ÉLUS	11 954,53 \$
202201360	HYDRO-QUEBEC	6 483,05 \$
202201361	DERY TELECOM INC.	93,71 \$
202201362	Résidence Elle - Contribution municipale 2022	300,00 \$
202201363	ORMSTOWN ELEMENTARY SCHOOL - Contribution municipale 2022	200,00 \$
202201364	École Notre-Dame-du-Rosaire - Contribution municipale 2022	200,00 \$
202201365	Centre Jean-XXIII - Contribution municipale 2022	200,00 \$
202201366	CHATEAUGUAY VALLEY REGIONAL - Contribution municipale 2022	200,00 \$
202201367	SOUCY, BENOIT - Entretien 20-11-2022 au 3-12-2022	1 050,00 \$

202201368	HYDRO-QUEBEC	2 351,54 \$
202201369	VISA DESJARDINS - Visa e/c 2022-10-31	593,00 \$
202201372	RECEVEUR GENERAL - DAS FÉD. NOVEMBRE 2022 (rég)	16 226,73 \$
202201373	RECEVEUR GÉNÉRAL - DAS FÉD. NOVEMBRE 2022 (occ)	371,20 \$
202201374	MINISTRE DU REVENU - DAS PROV. NOV. 2022 (16-30)	24 924,05 \$
202201375	Services de calèches et traînaux Lucky Luc Inc. - Noel Enchanté	977,29 \$
202201376	CLUB LIONS ORMSTOWN - Contribution mun. - Paniers de Noël Réso 22-12-409	1 000,00 \$
202201377	CHATEAUGUAY VALLEY REGIONAL - Bourse d'excellence Réso 22-12-410	500,00 \$
202201378	École secondaire Arthur-Pigeon - Bourse d'excellence Réso 22-12-410	500,00 \$
202201379	École Notre-Dame-du-Rosaire - Bourse d'excellence Réso 22-12-410	100,00 \$
202201380	ORMSTOWN ELEMENTARY SCHOOL - Bourse d'excellence Réso 22-12-410	100,00 \$
202201381	HAINAULT ROCH, JACQUELINE - Communication - 28 nov au 9 nov 2022 Réso 22-10-310	2 100,00 \$
202201382	SOUUCY, BENOIT - adj prix de contrat 1 oct - 3 déc Réso 22-12-404	1 288,00 \$
202201383	CAISSE DESJARDINS - RÉER Desjardins - novembre 2022	6 088,40 \$
202201384	CIBC BANQUE IMPÉRIALE COMMERCE - RÉER CIBC (Erica) - novembre 2022	357,00 \$
202201385	CIBC SECURITIES INC. - RÉER CIBC Securities (Tonya) - novembre 2022	378,00 \$
202201386	Banque Nationale Succ. Ste-Martine - RÉER BN Ste-Martine (François) - novembre 2022	105,00 \$
202201387	MUNICIPALITÉ DE FRANKLIN - Quittance finale - remblai puits 6 & 8 Réso 22-11-344	2 000,00 \$
202201388	BELL Canada - 541740667 Internet Biblio 11-23 au 12-22	148,26 \$
202201389	HYDRO-QUEBEC	1 933,47 \$
202201390	SOUUCY, BENOIT - Entretien 04-12-2022 au 17-12-2022	1 300,00 \$
202201391	GILLIES, ZOÉ - Remb dépenses Noël Enchanté Réso 22-11-375	117,40 \$
202201392	McFarlane, Catherine - remb dépenses - Noël enchanté Réso 22-11-375	299,29 \$
202201393	RECEVEUR GENERAL - DAS FÉD. DÉCEMBRE 2022 (1 au 15) rég.	4 657,45 \$
202201394	MINISTRE DU REVENU - DAS PROV. DÉCEMBRE 2022 (1 au 15) occ.	2 795,90 \$
202201395	RECEVEUR GENERAL - DAS FÉD. DÉCEMBRE 2022 (1 au 15) rég.	4 657,45 \$
202201396	MINISTRE DU REVENU - DAS PROV. DÉCEMBRE 2022 (1 au 15) rég.	10 672,13 \$
202201397	HAINAULT ROCH, JACQUELINE - Communication - 12 déc au 23 déc 2022 Réso 22-10-310	2 100,00 \$
202201398	RECEVEUR GENERAL - DAS FÉD DÉC. 2022 rég	11 341,02 \$
202201399	RECEVEUR GÉNÉRAL - DAS FÉD DÉC. 2022 occ	1 931,30 \$
202201400	MINISTRE DU REVENU - DAS PROV. DÉC 2022 (16 au 31)	17 162,50 \$
Total:		267 959,01 \$

Total des montants à autoriser: 1 049 410,32 \$

ADOPTÉE

23-01-014 Dépôt de la Décision du rapport d'Enquête en éthique et déontologie en matière municipale

ATTENDU le rapport de la Commission municipale du Québec no. CMQ-69471-001, datée du 5 janvier 2023, relativement à l'Enquête en éthique et déontologie en matière municipale concernant la mairesse, Madame Christine McAleer;

ATTENDU que conformément à l'article 28 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, cette décision doit être déposée au conseil à la première séance ordinaire suivant sa réception ;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller Thomas Vandor, APPUYÉ par le conseiller Shane Beauchamp, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

DE PRENDRE ACTE de la Notification de décision de la Commission municipale du Québec, relativement à l'Enquête en éthique et déontologie en matière municipale concernant Madame Christine McAleer, mairesse de la municipalité d'Ormstown.

ADOPTÉE

2^e PÉRIODE DE QUESTIONS OUVERTE AU PUBLIC

S'il y a des questions du public en regard des seuls points de l'ordre du jour, elles seront répondues par le pro-maire, Éric Bourdeau, ces questions et réponses pouvant être entendues sur la chaîne YouTube de la Municipalité, accessible en allant soit sur le site internet à www.ormstown.ca ou en tapant "Ormstown YouTube" sur la barre de recherche Google.

Il est entendu qu'en aucun temps, la municipalité ne tolérera le manque de respect envers le conseil ou le personnel de la municipalité, soit en paroles ou en gestes.

VARIA

23-01-015 **Levée de la séance**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Jacques Guilbault, APPUYÉ par le conseiller Shane Beauchamp, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

DE LEVER la séance. Il est 20h23.

ADOPTÉE

Éric Bourdeau
Pro-maire

Jocelyne Madore
Secrétaire trésorière adjointe

CERTIFICAT – Je, soussigné, Georges Lazurka, trésorier, certifie sous mon serment d'office que la Municipalité dispose des fonds nécessaires pour payer les dépenses autorisées à cette séance, le cas échéant.

Georges Lazurka, trésorier